



Le 18 DÉCEMBRE 2018

2Fopen-js-74  
Comité de Haute-Savoie

**COMPTE RENDU DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION  
DU CD DE LA 2 FOPEN-JS-74 DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018  
Au restaurant La Mascotte ANNECY LE VIEUX, à 10h.**

Présents : 51

Pouvoirs : 11

Après l'émargement de la feuille de présence avec remise des pouvoirs et après un café de bienvenue offert par le Club d'Annecy, la séance commence à 10h30.

Présence d'Alain Bats, Président de la MGEN

Le Comité Départemental (C.D) de la FFOPEN-JS 74 est une association (loi de 1901) administrée par un comité directeur de 9 personnes.

Selon les statuts, le comité directeur doit être renouvelé les années des Jeux Olympiques soit 2020 et donc il est déjà fait appel à candidats. Les élections doivent être organisées dans les 6 mois suivant l'année des J.O d'été. Ils sont rééligibles.

Rappel des avantages avec la carte 2FOPEN-JS74:

les hôtels Campanile, Kyriad et Kyriad Prestige en France , BLUE GREEN pour le golf, les Villages Clubs du Soleil , VTF

**RAPPORT MORAL**

L'Association CD 2FOPEN-JS74 a été créée en juillet 2014 suite à l'Assemblée Constitutive du vendredi 13 juin 2014 pour permettre aux Clubs des retraité(e)s de la MGEN du département de bénéficier d'une couverture juridique obligatoire, demandée par la MGEN et acceptée dès 2013 mais gérée par la Savoie La création du CD 74 permet de récupérer les rétrocessions.

A l'origine, il devait couvrir les 4 antennes du club des retraités mais depuis, les 3 autres antennes ont cessé leur activité et il ne reste plus qu'Annecy.

Conformément à la Loi de 1901 les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Haute-Savoie.

L'Association a bien été enregistrée au Journal Officiel. Les locaux utilisés par la 2fopen sont assurés par celle-ci à la MAIF.

A compter du 1/09/2019, je n'assumerai plus la responsabilité du CD. Un appel a été lancé pour mon remplacement et celui du trésorier, pour l'instant nous avons une volontaire pour la trésorerie mais aucune candidature pour la présidence ne s'est manifestée. Je réitère mon appel.

**Rappel des statuts : (statuts types fournis par 2fopen) : classeur rouge**

L'association possède donc la capacité juridique, contrairement à l'antenne du club.

De ce fait elle a un compte bancaire et depuis l'an dernier, la section MGEN 74 a délégué au CD de la 2fopen la gestion des opérations bancaires de l'antenne du club, sous réserve de vérification par la MGEN74.

On peut retrouver les textes sur le site 2fopen sur club74.jimdo.com

Comme on l'a rappelé dans la partie club, l'adhésion au club implique l'adhésion à la 2fopen.

En principe, cette année les cartes sont envoyées par Internet. En contrepartie, elle demande du travail aux responsables. Adhérent(e)s : nous sommes actuellement 110 adhérents dont 8 nouveaux et on compte 17 hommes,.

## **SORTIES et SEJOURS -VOYAGES**

La législation a changé en 2009 : désormais l'organisation des voyages est l'apanage des organismes de voyage et les associations ne peuvent plus en organiser.

La MGEN a décidé de faire affilier les clubs à la 2fopen :c'est son choix.

Nous avons organisé des sorties avec Pierre et Monique Fuss

à Chambéry, rotonde SNCF, le 2 février (CR Annie Portaz );

à Martigny le 3 avril(CR Claude Avet)

le 10 mars à l'Abbaye (expo Marco Godinho, CR d'Evelyne Chapuis),

à Saint-Antoine l'Abbaye le 1<sup>er</sup> juin (CR Danièle Bougdour)

Un compte rendu est fait avec photos et un petit mot dans la lettre et parfois le bulletin

Voyages Arts et Vie sont pris en charge par Françoise Terras :

Françoise Terras précise que les voyages qu'elle organise sont faits avec Arts et Vie, organisme loi 1901 conseillé par la MGEN. Pas de réduction pour les adhérents MGEN mais une gratuité pour 20

participants : cette gratuité est répartie entre les voyageurs pour être utilisée pendant le séjour.

Bien entendu tous les participants doivent être à jour de leur licence 2fopen et la liste des participants est remise à la présidente.

Une projection du film de Roland Buaz a été projeté vendredi dernier, celui du Québec a été projeté le 23 mars, Françoise TERRAS nous présente les avantages d'ARTS ET VIE, association loi 1901, entre autres, son assurance annulation très compétitive et son réinvestissement dans des centres vacances à prix très intéressants.

Année 2018

2 voyages ont été effectués cette année :

- voyage impressionnistes de Paris au Havre, ce printemps

- voyage en Guadeloupe et Martinique cet automne.

Année 2019

Le voyage proposé pour le printemps 2019 :

La Cornouailles et Pays de Galles avec visite de Londres.

Le voyage est complet, mais ceux qui sont intéressés peuvent s'inscrire sur une liste d'attente.

Il n'y a pas de voyage prévu pour l'instant à l'automne 2019.

**INTERVENTION D'ALAIN BATS**, président de la MGEN depuis 2014, à la retraite depuis 2016.

Le club retraités de la MGEN change de nom et devient le CLUB SANTÉ SENIORS.

Suite à l'annonce de Michèle BERGERET de démissionner de la présidence du Club Santé Seniors, en septembre 2019, il fait appel à candidatures pour son remplacement et assurer l'intérim jusqu'aux élections en 2020. Evelin TROUVE va certainement laisser sa place de vice présidente. Elle s'occupe tout particulièrement des relations avec le CAF.

Il souligne l'importance de la 2 F OPEN JS dans l'existence et la continuité du Club Santé Seniors et également, qu'en cas de non élection d'un président, il ne sera pas possible de maintenir l'existence du club.

En effet, sans l'appui de 2F OPEN JS, le président en cas de dysfonctionnement est redevable à titre civil et personnel sur ses propres deniers.

Les antennes de Cluses, Thonon-les-Bains et Annemasse ont été dissoutes car elles n'ont pas souhaité adhérer à la 2fopen.

Bureau MGEN :En 2020, le renouvellement des membres nécessitera de trouver au moins 7 personnes, soit la moitié du bureau. Un appel à voter et à candidatures figurera sur le bulletin MGEN. Alain BATS souligne l'importance d'y penser et aussi de s'engager.

Aux dernières élections, 9 places s'étaient libérées et seulement 5 candidats au renouvellement du bureau, Alain BATS a reçu des lettres d'insultes relatives à cette situation. Il a appelé tous les auteurs de ces courriers pour leur donner des explications.

Proposition de la MGEN : Formation santé-équilibre

La MGEN propose de former un certain nombre des adhérents à la « santé-équilibre ». La protection de la santé ne suffit plus, être dans la prévention est important.

**Carte avantage MGEN:** Une carte avantage gratuite est comprise dans l'adhésion. Il faut la demander sur le site MGEN - avantage.

Des options complémentaires sont proposées à titre onéreux pour une cotisation annuelle de 3,40 à 3,50 euros telles que l'aide au conjoint en recherche d'emploi, l'aide au déménagement, des avantages locaux comme le cinéma selon l'endroit du département. L'interlocuteur pour le département est Pascal REY.

**Dossier Médical Partagé** (cf bulletin MGEN)

Le dossier médical partagé (DMP) ne peut être ouvert que sur internet, en pharmacie ou chez son médecin. Il est à noter que le DMP n'est pas encore en place chez les médecins.

**Contact MGEN**

Très important à savoir, la MGEN ne vous contactera jamais par téléphone et n'ouvrez jamais les pièces jointes des courriers électroniques.

**Tuteurs de handicapés**

André GAIME demande si la MGEN attribue des tuteurs pour les handicapés. Jean Philippe RENNARD a joué ce rôle difficile par le passé. Pour une des personnes qu'il a suivi, il a dû appeler les pompiers suite à son décès seule chez elle et ensuite organiser ses obsèques. Ce rôle devrait être professionnalisé.

## **COUVERTURE ACTIVITÉS ET VOYAGES - RECOURS AUPRÈS DE LA 2FOPEN**

André GAIME pose le problème de pourquoi adhérer à la 2 F OPEN JS alors que la MAIF couvre déjà les accidents. Est-ce qu'un animateur bénévole ayant un accident sur le trajet sera couvert par la 2fopen ? Pour bénéficier de la couverture 2F OPEN JS, Alain BATS répond que toute activité organisée dans le cadre du club Santé Seniors doit être déclarée impérativement auprès de la 2 F OPEN JS ainsi que tout accident se produisant au cours de l'activité.

Cette démarche n'empêche pas la MAIF d'intervenir aussi en concertation avec la 2FOPEN.

Les trajets des animateurs sont couverts au même titre que les participants.

Eliane PHILIPPE demande si un adhérent a déjà eu recours à la 2 F OPEN JS. Elle relate l'accident d'un séjour aux Saisies pour lequel une demande de prise en charge a été envoyée à la 2F OPEN JS. Sans réponse de la 2 F OPEN JS, la MAIF a été sollicitée et a accepté de rembourser les frais liés à cet accident. Mais la MAIF n'a pu rembourser une facture de taxi transmise à la 2F OPEN JS et qui n'a pu être récupérée. Elle apprécie tout particulièrement la proximité du lien avec un interlocuteur de la MAIF, ce qui n'est pas le cas avec la 2F OPEN JS.

Monsieur TARDIVEL ajoute qu'il n'est pas possible de traiter directement avec la 2F OPEN JS qui demande un code non connu des adhérents.

Michèle BERGERET répond que les démarches de déclaration d'accident seront à faire dorénavant avec les membres du bureau. Elle précise que l'accident pris en exemple n'a pu être pris en charge par la 2FOPEN car Agnès PARMELAND, organisatrice de ce séjour, n'a pas fait les démarches pour déclarer ce voyage auprès de la 2FOPEN-JS 74.

Alain BATS évoque les soucis posés par les voyages organisés par Agnès PARMELAND en dehors du club. En effet, les participants donnent un chèque à « Agnès Parmeland Voyages ».

Si Agnès PARMELAND décédait, le chèque libellé à son nom rentre dans sa succession. Toute personne peut organiser un voyage par un voyageur. En cas de problème, la responsabilité du voyageur est engagée mais il peut, par la suite, se retourner vers l'organisateur du voyage.

Agnès PARMELAND rétorque que depuis plusieurs années, CROLARD organise le séjour aux Saisies. Un grave accident s'est produit et la personne a été entièrement remboursée par la MAIF. L'argent des voyages ne passe pas par son compte personnel.

En revanche, Agnès a très mal vécu la réclamation d'un trop perçu au mois de juillet. Le trop perçu devrait être remboursé aux personnes concernées.

**SAS VOYAGES CROLARD**  
10 Rue de la Césièrre - SEYNOD  
BP81 - 74002 ANNECY CEDEX  
TEL 04 50 51 08 51  
FAX 04 50 45 22 84  
[commercial.crolard@transdev.eu](mailto:commercial.crolard@transdev.eu)

**Madame Agnès PARMELAND**  
14 Rue des Edelweiss  
74000 ANNECY

### FACTURE PRO FORMA

Date : ~~Jeu~~di 10 novembre 2017

	Quantité	Prix Unitaire	Montant TTC
<b>SEJOUR "LES SAISIES"</b> Du Samedi 14 au Samedi 21 janvier 2017			
<b>TRANSPORT ANNECY &gt; LES SAISIES ALLER RETOUR</b>	1	620	620,00 €
FORFAIT ADULTE	36	531	19 116,00 €
GARTIUTE ACCORDEE POUR 20 PARTICIPANTS PAYANTS	1	-531	-531,00 €

TOTAL	<b>19 205,00 €</b>
Trop perçu séjour 2016	<b>296,64 €</b>
Acompte réglé le 23/06/2016	<b>4 800,00 €</b>
Solde réglé le 30/10/2017	<b>12 195,00 €</b>
Trop perçu	<b>16,64 €</b>

Coordonnées bancaires :

**Banque : 11899 Guichet : 00120 Compte : 00087462845 Clé : 35 Dev : €**  
**IBAN : FR76 1189 9001 2000 0874 6284 535**  
**BIC : CMCIFR2A**  
**Domiciliation : CREDIT MUTUEL Banque de l'Economie**  
**Titulaire : VOYAGES CROLARD**

SAS au capital de 536.068€ NAF 602B Siren 325 720 159 RCS Annecy TVA FR46 325 720 159

Alain BATS intervient pour dire que ce trop perçu de 296 euros est apparu sur une facture de Crolard et date de 2016. Il ne comprend pas pourquoi ces voyages sont organisés en dehors du club alors que la section départementale de la MGEN offre une garantie et une assurance en cas de problème. Et de plus, certains voyages, par leur date de programmation, ont été en concurrence avec deux sorties organisées par le club.

Agnès PARMELAND explique que les participants à ses voyages ne participent pas aux activités du club sauf trois d'entre eux et de ce fait ne veulent pas adhérer à la 2F OPEN JS. Elle ne s'est souciée que des dates des voyages organisés par Françoise TERRAS

Pour ce qui est du trop perçu, elle a toujours fait déduire la différence auprès de chaque participant au voyage suivant.

Alain TARDIVEL estime que s'il y a un trop perçu, chaque participant dudit voyage devrait recevoir le remboursement. Eliane PHILIPPE précise que c'est le cas pour les voyages d'Arts et Vie.

Annie PORTAZ est d'avis que ce problème relève du passé et souligne l'incohérence de rembourser les personnes qui partent au voyage suivant. Le club devrait procéder au vote pour décider que dorénavant tout surplus doit être donné aux participants. Un moratoire doit également être voté pour ne plus parler de cette somme dans le futur.

Jean Philippe RENNARD considère qu'il était de son devoir de poser la question et considère que ce problème n'est pas réglé.

Alain TARDIVEL et Eliane PHILIPPE se demandent pourquoi cette question du budget 2016 n'est soulevée que maintenant et sont d'avis de ne plus reparler de ce problème dans le futur.

### **RAPPORT FINANCIER** : présenté par JP Rennard, trésorier.

	<b>2017-18</b>	<b>Exercice</b>	<b>2017-18</b>
	2fopen	CHARGES	2fopen
<b>PRODUITS</b>			
Divers et dons	0,00	Divers et dons	0,00
Subventions, ristournes	1076,00	Fonctionnement	-490,03
Cotisations	3827,00	Cotisations	-3832,00
Réceptions	0,00	Réceptions	-458,00
Sorties, randonnées	4141,50	Sorties, randonnées	-4458,90
voyages	12344,32	voyages	-12056,75
		Matériel	0,00
		Frais déplacement	-484,00
<b>total</b>	<b>21388,82</b>		<b>-21779,68</b>
<b>Résultat exercice</b>	<b>-390,86</b>		
<b>BILAN</b>	31/07/18		
Avoir au 1/08/17	4942,01		
Résultat 2017-18	-390,86		
année ant. PRODUITS	3800		
année ant. CHARGES	-2609		
<b>Avoir au 1/08/18</b>	<b>3360,15</b>		

Rapport de la commission de contrôle :

*Les comptes ont été vérifiés le 4 octobre 2018 par Yves Bufflier, Michèle Durville, Nicole Ruegsegger en présence de JP Rennard .*

- *Vérification des pièces*
- *Rapprochement des écritures et des pièces*
- *Vérification des soldes*

*Les vérificateurs certifient la conformité des écritures et demandent le quitus pour les trésoriers.*

*PS : les tableaux des comptes ont déjà été envoyés en même temps que le CR du CA et du CD*

Rappel décision du CA CD augmentation de la cotisation à 30 € pour 2018/2019

Alain BATS souligne la rigueur et la précision de la tenue des comptes par Jean Philippe RENNARD et le remercie de tout le travail fourni. C'est une double comptabilité partagée entre la 2F OPEN JS et le CLUB. Aucun souci n'a été constaté avec la 2FOPEN-JS. Cette double comptabilité a exigé beaucoup de vérifications.

Il est à noter que l'achat de matériel est fait directement avec 2F OPEN JS.

Jean Philippe RENNARD explique les comptes.

En l'absence de question, il est procédé au vote :

Les comptes sont approuvés à l'unanimité moins 4 abstentions.

Agnès PARMELAND s'est abstenue par rapport à la somme excédentaire du voyage des Saisies et non contre la probité de Jean Philippe RENNARD.

Secrétaire : Elisabeth De Boer  
Jean-Philippe Rennard, Trésorier  
Michèle Bergeret, Présidente du CD2fopen-js74